



## Croix Bleue : changement à l'assurance médicale de voyage

Si vous voyagez pendant des périodes prolongées, vous savez combien une assurance médicale de voyage peut coûter. Si vous participez au Régime d'assurance-maladie des bénéficiaires de rente du CN (contrat n°93115), vous pouvez réduire les coûts pour certains voyages. En collaboration avec la Croix Bleue Medavie, nous offrons un rabais sur les 15 premiers jours de votre voyage *si* vous souscrivez une assurance pour un voyage de plus de 16 jours. Renseignements importants :

- Vous devez souscrire une assurance voyage pour toute la durée de votre voyage.
- La durée minimale de voyage requise est de 16 jours.
- Le rabais applicable aux 15 premiers jours est établi selon la prime de protection de l'assurance maladie\*. Il ne s'applique pas à d'autres protections d'assurance voyage (annulation ou assurance pour bagages).
- Il peut aussi s'appliquer aux membres de votre famille couverts par le contrat n° 93115.

Pour profiter de cette offre, ayez en main votre carte de la Croix Bleue, votre matricule du CN et le contrat n° 93115, puis composez *seulement* l'un des numéros suivants :

**Numéro sans frais :** 1 888 905-3493

**Numéro local (Montréal) :** 514 908-3493

Heures d'ouverture : lundi au vendredi, 8h à 21 h (heure de l'Est) Cette information se trouve aussi sur le site Web de l'Association des retraités du CN, à la section *Soins de santé*.

- ❖ *Les taux des primes varient en fonction des conditions médicales, du régime provincial d'assurance-maladie et d'autres restrictions.*